

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal**  
**Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria**

**SEANCE DU 20 AOÛT 2025**

**OBJET / GAIA : Budget annexe caveaux-columbariums : décision modificative n°1.**

**DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 14 août 2025.**

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29  
Nombre de présents / hor zirenak : 21  
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt août, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Corinne Othatceguy, M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, Mme Carmen Gonzalez, M. Jean-Pierre Gogny, M. François Hayet, M. Jean-François Lacosta, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Isabelle Ayerbe, M. Sébastien Carre, Mme Joana Lacarra, M. Peio Etxeleku, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Jean-Paul Alaman, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Procurations : M. Jean-Paul Eyherachar à M. Jean-Noël Magis ; Mme Isabelle Ayerbe à Mme Christiane Hargain-Despéries ; M. Sébastien Carre à M. Christian Devèze ; Mme Joana Lacarra à Mme Corinne Othatceguy ; M. Peio Etxeleku à Mme Marie Aristizabal ; Mme Argitxu Hiriart-Urruty à Mme Nathalie Aïçaguerre ; M. Jean-Paul Alaman à M. Jean-François Lacosta ; M. Xabier Heguy à M. Alain Boscq.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Amaia Beyrie est désignée secrétaire de séance.

Mme Aizpuru, adjointe aux finances, rappelle que par délibération en date du 5 mars 2025, le Conseil municipal a validé la demande de rétrocession faite par Mme Gisèle, Karine, Danièle VALCARCEL.

Le 4 avril 2025, M. le Maire, agissant au nom et pour le compte de la commune, a validé l'acte de rétrocession n° 3430.

Cette rétrocession a pour effet le remboursement à Mme VALCARCEL des sommes de :

- 278,52 € sur le budget principal de la commune et correspondant à la concession acquise le 20 avril 2017 pour une durée de 30 ans,
- 3 590 € sur le budget annexe des caveaux et correspondant à l'acquisition le 20 avril 2017, d'un caveau 6 places sis section G – File 5 – n°11.

Les crédits inscrits au budget primitif de 2025 sur le chapitre 65 du budget annexe des caveaux ne permettent pas d'effectuer ce remboursement matérialisé, comptablement, par l'émission d'un mandat sur le chapitre 67, article 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) ».

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de Mme Aizpuru et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

**APPROUVE** la décision modificative suivante :

- Diminution de 2 992 € du chapitre 011, article 6052 « achats de matériel, équipement et travaux »,
- Augmentation d'égal montant (2 992 €) du chapitre 67, article 673 « titres annulés (sur exercices antérieurs) ».

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :



**Amaia BEYRIE**

Secrétaire de séance / Saioko idazkaria



**Christian DEVEZE**

Maire de Cambo-les-Bains / Kanboko Auzapeza